

25-03-11 Administration Générale – Administration Générale

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2024

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Conseils Municipaux doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières et ce, dans le but d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les Collectivités Territoriales. Vous le trouverez donc ci-dessous.

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastre	Origine de propriété	Identif. du cédant	Identif. du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
NEANT							

CESSIONS

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastre	Origine de propriété	Identif. du cédant	Identif. du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Terrain bâti (école Jean Macé)	Rue Dreosti	parcelle AD291	Commune 22/01/2024 13/05/2024	Commune	SARL IGLOO B612 Promotion	Amiable	1 000 000 euros
Terrain non bâti	Le Charpenet	Partie parcelle AB 158	Commune 12/02/2024	Commune	SARL OLIAM Immobilier	Amiable	265 000 euros
Terrain non bâti	Rue Léon Blum	Parcelle AB 88	Commune 01/07/2024	Commune	Mr et Mme DAMIEN	Amiable	Euro symb
Terrain bâti et non bâti	Salle Atelier + espaces devant salle Atelier	Parcelle AH427d et AH160b	Commune 04/11/2024	Commune	A2S-IMMO	Amiable	138 655 euros
Terrain bâti	Transpole Av Mendès France	Parcelle AO28	Commune 9/12/2024	Commune	Saint-Etienne Métropole	Amiable	Gratuit
Terrain bâti et non bâti	Centre Bourg	Parcelle AH 170	Commune 9/12/2024	Commune	A2S-IMMO	Amiable	157 000 euros

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2024.

Copie conforme**A Saint-Priest en Jarez,
Le 25 mars 2025****Le Maire,
Christian SERVANT****La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 24 mars 2025

25-03-11 Administration Générale – Administration Générale

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2024

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avait donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme BARBE à Mme PAPIN
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :